

CONVOCAATION CRITERIUM FEDERAL

2ème TOUR – 03-04 décembre 2022

Tout joueur ou joueuse ne pouvant présenter sa licence (papier, smartphone, tablette...) ne pourra participer à la compétition, sauf s'il peut justifier de son identité et présenter un certificat médical.

Catégories	Divisions	Lieu	Date	Pointage	Début
MINIMES	PR	<u>ANCENIS</u> 30 place Francis Robert – Espace Corail	03/12/2022	8H30	9H00
MINIMES	D1/D2	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	03/12/2022	8H30	9H00
BENJAMINS	PR	<u>COUERON</u> Complexe sportif René GAUDIN – Rue Marcel de la Provoté	03/12/2022	8H30	9H00
MINIMES FILLES	PR	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	03/12/2022	9H30	10H00
CADETTES	PR	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	03/12/2022	9H30	10H00
JUNIORS FILLES	PR	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	03/12/2022	9H30	10H00
CADETS	PR	<u>ANCENIS</u> 30 place Francis Robert – Espace Corail	03/12/2022	13H30	14H00
CADETS	D1	<u>COUERON</u> Complexe sportif René GAUDIN – Rue Marcel de la Provoté	03/12/2022	13H30	14H00
CADETS	D2/D3	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	03/12/2022	13H30	14H00
JUNIORS	D1/D2/ D3A	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	04/12/2022	8H30	9H00
JUNIORS	D3B	<u>MESANGER</u> – Complexe Sportif – Route de Pannecé	04/12/2022	8H30	9H00
SENIORS	D2A	<u>NANTES ST JOSEPH</u> Gymnase Jean Vincent - 6 Rue Marcel et Marie Michel	04/12/2022	8H30	9H00
SENIORS	D2B	<u>COUERON</u> Complexe sportif René GAUDIN – Rue Marcel de la Provoté	04/12/2022	8H30	9H00
JUNIORS	PR	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	04/12/2022	13H30	14H00
SENIORS	D3	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	04/12/2022	13H30	14H00
SENIORS	PR	<u>NANTES ST JOSEPH</u> Gymnase Jean Vincent - 6 Rue Marcel et Marie Michel	04/12/2022	13H30	14H00
SENIORS	D1	<u>COUERON</u> Complexe sportif René GAUDIN – Rue Marcel de la Provoté	04/12/2022	13H30	14H00
SENIORS DAMES	PR	<u>NANTES – MANGIN BEAULIEU</u> – 2 Rue Louis Joxe	04/12/2022	13H30	14H00

Horaires prévisionnels :

Début des compétitions le samedi matin à 9H00 - fin vers 13H00

Début des compétitions le samedi après-midi à 14H00 - fin vers 18H10.

Début des compétitions le dimanche matin 9H00 - fin vers 13H45.

Début des compétitions le dimanche après-midi 14H00 - fin vers 18H30.

Un forfait non excusé entraîne le forfait définitif ainsi que la perte des points que le joueur aurait perdu s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée (Article VII.202.2 des règlements généraux p.112).

Règlement - Fonctionnement

L'ensemble de la procédure s'effectue via le site internet du Comité de Loire Atlantique, de l'inscription à la validation de participation pour chaque tour. (monespace.cdt44.fr)

☒ Confirmation de participation : *Il est impératif de donner une réponse avant le :*
dimanche 27 novembre 2022 à 23H59 (participation ou non).

Si un joueur n'a pas validé sa participation, il ne pourra pas participer à ce tour.

Les lieux sont présents sur la première page de la présente convocation

☒ Fonctionnement du Critérium Fédéral :

Pour le premier tour, les joueurs seront placés en fonction du cumul des points critérium fédéral de la saison précédente. Les nouveaux inscrits seront placés immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Pour les tours suivants, les joueurs seront placés selon le cumul des points critérium fédéral, les montants accéderont au niveau supérieur.

- ☒ Les joueurs qui ne participent pas au premier tour descendent d'une division
- ☒ Les joueurs qui s'inscrivent à partir du second tour commenceront dans la division la plus basse.

Attention :

Tout joueur qui confirme sa participation au Critérium Fédéral et qui ne se présente pas le jour de la compétition sera considéré comme « Forfait non excusé » avec les conséquences qui s'en suivent : amende + perte de points de la 1ère partie et entraîne le forfait général

Si un joueur ne peut pas participer à un tour pour un des motifs suivants :

- ☒ Décès (parent, enfant, fratrie)
- ☒ Service National Universel
- ☒ Voyage scolaire
- ☒ Hospitalisation
- ☒ Maladie
- ☒ Blessure

Ce forfait sera considéré comme forfait excusé justifié et le joueur ne descendra pas d'une division.

Les forfaits le jour de la compétition devront être justifiés par un certificat médical, sous peine d'une amende de 15 €.

Le responsable du Critérium Fédéral

Baptiste DESHAIES

Pour tous renseignements, une adresse mail est à votre disposition :

b.deshaies@cdtt44.fr